

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1928

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Hôtel de Communauté - Travaux de rénovation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Lyonnet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacornèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Hugué, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrère, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1928**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Hôtel de Communauté - Travaux de rénovation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En 2005, un vaste programme de remplacement des moquettes aux sols et aux murs a été entrepris sur l'ensemble de l'hôtel de Communauté pour pallier la vétusté de ces revêtements qui datent, pour majeure partie, de la construction de l'immeuble (1976). La première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 220 000 € TTC, autorisée par délibération n° 2006-3252 du 1er mars 2006, concernait le remplacement des revêtements des niveaux 1, 4 et 5 dans le cadre de la réorganisation de la direction des ressources humaines (DRH) et de la direction du foncier et de l'immobilier (DFI). Des travaux de maintenance sont réalisés ponctuellement dans le cadre des opérations annuelles globalisées mais ils restent toutefois majoritairement rattachés aux projets individualisés de restructuration des services afin de limiter les nuisances pour les usagers.

Ainsi, par délibération n° 2009-0801 du 15 juin 2009, le conseil de Communauté a autorisé le programme général du déménagement de la délégation générale au développement urbain (DGDU) et du remplacement des moquettes par une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 570 000 € TTC.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent projet qui concerne, d'une part, le réaménagement de la DGDU suite à son projet de service et, d'autre part, les travaux lourds de maintenance de changement de moquettes (et travaux connexes).

Phasage logistique des déménagements

La réorganisation de la DGDU s'appuyant sur une réorganisation des moyens humains avec constitution de nouvelles entités fonctionnelles et parce que leur répartition future dans l'espace correspond rarement aux réalités actuelles (migrations de personnels entre îlots de même étage ou entre étages selon le cas), il s'est avéré indispensable, pour des raisons logistiques, de décomposer le projet en deux phases :

- phase 1, dite d'installation intermédiaire, qui est en voie d'achèvement, durant laquelle les services relocalisés au M+M sont déménagés et où les agents restants sont ensuite regroupés selon la logique des nouvelles entités fonctionnelles, sans modification notable de la configuration de l'agencement,

- phase 2, dite d'installation définitive, durant laquelle chaque entité fonctionnelle des niveaux 2 et 3 de l'hôtel de Communauté est déplacée sur une courte période dans un espace tampon situé au rez-de-chaussée de la copropriété du 203, rue Garibaldi pour permettre la réalisation des travaux de remplacement des moquettes et le réaménagement de l'espace ainsi rénové selon la configuration souhaitée.

Installation définitive de la DGDU (phase 2)

Plusieurs natures de prestations seront réalisées :

- les travaux de maintenance immobilière pour un montant total de 557 000 € : ils comprennent la rénovation des tapis de sols et des revêtements muraux ainsi que la rénovation préalable des boîtiers de raccordements électriques et la condamnation des caniveaux de sols abandonnés,
- les travaux d'installation de la DGDU pour un montant total de 363 000 € : ils incluent la modification de distribution d'une grande part des bureaux cloisonnés avec toutes les sujétions induites (reprise des commandes d'éclairage, de régulation d'air, du système de détection incendie, etc.), le rafraîchissement des bureaux conservés au sein desquels les mobiliers seront déplacés, l'adjonction de quelques prises informatiques et électriques ainsi que la mise en place d'une nouvelle signalétique directionnelle,
- le réaménagement de la DGDU pour un montant total de 126 000 € : celui-ci comprend les prestations liées à la modification d'agencement et à la fourniture de mobiliers neufs (20 % environ du parc actuel sera renouvelé).

Un espace tampon destiné à accueillir les services de la DGDU (15 à 20 personnes) pendant la période de réalisation des travaux a été trouvé au rez-de-chaussée du 203, rue Garibaldi. Le chantier global devra, au final, être découpé en 10 micros chantiers successifs par niveau avec une rotation des personnels, ces derniers partant s'installer au 203, rue Garibaldi le temps du micro chantier impactant leur zone d'affectation.

Rénovation du site occupé par la trésorerie principale et de la coursive du niveau - 2 (phase 3)

Les travaux sur le site occupé par la trésorerie principale s'effectueront en deux temps et à périmètre constant, avec un repli des personnels sur la moitié laissée disponible. Les frais et la responsabilité du déplacement des mobiliers seront supportés par le locataire en place (Etat). Cette phase est estimée à 77 000 €.

Le projet de déménagement de la DGDU et le remplacement des moquettes de l'hôtel de Communauté réalisés, tels que décrits, sont estimés à ce jour à :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Phase 1 - Installation intermédiaire de la DGDU	78 000 €	111 000 €	189 000 €
Phase 2 - Installation définitive de la DGDU et travaux de maintenance	832 000 €	214 000 €	1 046 000 €
Phase 3 - Rénovation du site occupé par la trésorerie principale et coursive niveau - 2	77 000 €	0 €	77 000 €
<i>Sous-totaux</i>	<i>986 000 €</i>	<i>325 000 €</i>	<i>1 311 000 €</i>
Pour rappel - Remplacement des moquettes DRH + DFI	188 000 €		188 000 €
Totaux	1 175 000 €	325 000 €	1 500 000 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux à réaliser dans le cadre du déménagement de la délégation générale au développement urbain, le remplacement des moquettes et la rénovation du site occupé par la trésorerie principale au sein de l'Hôtel de Communauté.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, sur l'opération 1324 individualisée le 15 juin 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 385 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant en dépenses :

- 30 400 € en 2010,
- 151 800 € en 2011,
- 167 300 € en 2012,
- 35 500 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 175 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.